

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Accueil de jour pour personnes sans domicile fixe - accompagnement social global et contractualisation pour les bénéficiaires du RSA domiciliés à l'accueil de jour : convention avec l'association accueil de jour (ADJ).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structure mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association accueil de jour (ADJ). Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Elle concerne l'accueil annuel d'environ 5 000 personnes dont 500 à 700 BRSA accompagnés sur le territoire marseillais. Elle consiste à accueillir et à accompagner des BRSA sans résidence stable bénéficiant d'une élection de domicile à l'ADJ qui intervient en tant que référent unique et réalise les contrats d'engagement réciproque (CER).

L'association s'inscrit dans le dispositif national « accueil, hébergement, insertion ». Elle offre un accompagnement global et individualisé, tout en répondant aux situations d'urgence par une aide immédiate (sécurité, hygiène, santé, etc.) et effectue un suivi social favorisant l'insertion.

Ces missions sont assurées par un personnel diplômé et expérimenté pour maintenir l'accès et les droits de ces personnes. Le public est accueilli 6 jours sur 7 dans les locaux de l'association qui intervient également dans la rue (via une équipe mobile de rue).

L'action d'accompagnement se décline selon les axes suivants :

- une aide aux démarches administratives, à l'accès et au maintien des droits (RSA, couverture maladie universelle) ;
- un appui « santé » par une équipe spécialisée : pré-diagnostic, petits soins réalisés sur place et accompagnement vers les lieux de soins ;
- un accompagnement spécifique « logement » en lien avec le dispositif d'hébergement d'urgence et les dispositifs d'accès au logement ;
- des animations collectives : module emploi avec rédaction de CV, ateliers culturels et ateliers santé.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action 2018 couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 :*

Sur 4 734 personnes accueillies, 1 253 ont fait l'objet d'un suivi social dont 524 BRSA. Parmi les BRSA accompagnés, l'ADJ a été référent unique de 312 personnes et a réalisé 524 CER (une personne signe plusieurs CER par an). En moyenne, chaque BRSA a bénéficié de 10 entretiens avec un travailleur social.

Concernant les BRSA, les résultats sont les suivants :

- volet « sorties du dispositif RSA » : 7 accès à l'emploi, 8 obtentions de l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- volet « autonomie logement » : 41 accès à un logement ou à un hébergement dont 78% à un logement autonome ;
- volet « prise en charge santé » : 28 démarches de soins engagées ou d'orientation vers un dispositif spécifique.

*Bilan intermédiaire de l'action 2019 couvrant la période du 01/01/2019 au 30/06/2019 :*

383 BRSA ont fait l'objet d'un suivi social pendant cette période. Parmi eux, l'ADJ a été référent unique de 234 personnes ; 149 BRSA ont été accompagnés sans contractualisation.

Par ailleurs, on constate 6 sorties du dispositif : 1 accès AAH et 5 déménagements.

L'association connaît depuis deux ans une situation de crise financière générant des incertitudes sur son devenir. Cela a eu de nombreuses conséquences sur les équipes et sur l'activité (fermeture du site d'accueil du public pendant 56 jours, baisse du nombre de personnes accompagnées, etc.).

Depuis le 18 avril 2019, le Département met à disposition de l'association des locaux situés boulevard Bouès dans le 2ème arrondissement de Marseille. A ce jour, l'accueil du public se poursuit dans les locaux place Marceau, le déménagement boulevard Bouès devant intervenir en 2020 après la réalisation de travaux. Néanmoins, l'association a, d'ores et déjà, libéré les autres locaux qu'elle occupait.

En conséquence, les résultats de l'action sont encourageants.

Il est proposé de renouveler cette action du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 avec les mêmes attendus que le conventionnement précédent en introduisant un objectif supplémentaire de contractualisation à hauteur de 60% des BRSA en suivi social, et d'accorder un financement de 461 000 € à l'association ADJ selon la proposition énoncée dans le tableau ci-joint.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de la prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL